



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 98 (1998), p. 171-196

Jean-Luc Fournet, Jean Gascou

Papyrus inédits d'Edfou de la collection de l'IFAO.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724711547	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tebtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

Papyrus inédits d'Edfou de la collection de l'Ifao

Jean-Luc FOURNET, Jean GASCOU

ON TROUVE à la nouvelle salle des papyrus de l'Ifao plusieurs boîtes de fragments de papyrus latin, grecs, coptes et arabes, ou bilingues arabo-grecs et arabo-coptes provenant des fouilles de P. Lacau, P. Collomp et Saint-Paul Girard en 1914 à Edfou¹, et de H. Henne et de P. Bisson de la Roque à Edfou encore en 1921/1922². Presque tous très tardifs³, ces textes n'ont jamais été étudiés. Avec l'aimable permission de M. Nicolas Grimal, directeur de l'Ifao, et dans le cadre de la convention scientifique entre l'Ifao et le Centre d'histoire et civilisation de Byzance (UMR 7572), nous avons commencé la mise à plat, le remontage, l'inventaire et l'étude des textes grecs – entrepris parallèlement à un travail sur le dossier de Papas (*P.Apoll.*) et sur des textes inédits s'y rapportant, dont nous publierons ultérieurement les résultats. Voici quelques pièces qui nous ont paru publiables sans tarder.

1. Fragment d'une dialusis

[fig. 1]

INV. 1

Cette pièce (fragment A) résulte d'un remontage effectué à partir de nombreux débris des fouilles de 1914. Elle mesure en l'état H 15,1 × L 30 cm. Les bords d'origine sont conservés à la hauteur des l. 10-11. On note une *kollēsis* à environ 2,3 à 3,4 cm du bord inférieur. L'écriture est une minuscule présentant de grandes affinités avec celle de *P.Edfou II*

1 Ces fouilles conduites dans la partie sud-ouest du Tell d'Edfou, entre le temple et le cimetière musulman, et qui avaient pour objet la découverte de papyrus grecs, n'ont pas été publiées et, en raison des circonstances politiques, n'ont pas fait l'objet d'un rapport préliminaire (voir les indications de H. HENNE, *FIAO* 1, 1924, 2^e partie, p. 1, n. 2-4).

2 Voir sur cette campagne le rapport de H. HENNE, *FIAO* 1, 1924, 2^e partie.

3 Les pièces grecques et coptes semblent pour la plupart contemporaines des papyrus de Papas trouvés dans la fameuse « jarre d'Edfou », dossier du début de l'époque arabe découvert par Henne et dont l'édition se heurta à maintes difficultés avant d'être réalisée, pour l'essentiel de la partie grecque, par R. Rémondon dans ses *P.Apoll.* Les pièces purement arabes sont postérieures au VIII^e siècle. Pour la documentation apollinopolite, voir J. GASCOU,

K.A. WORP, « Problèmes de documentation apollinopolite », *ZPE* 49, 1982, p. 83-95. Le corpus des textes grecs tardifs d'Edfou est à présent complété par *SB* XX 14282 (rééd. de *P.Princ.* III 140), par *P.Bodl.* I 45, par le bilingue arabo-grec *PMich.* XV 749 (sa couleur jaune, caractéristique des documents tardifs d'Edfou, est signalée en introduction ; son contenu ne laisse aucun doute sur la provenance) et par *ZPE* 120, 1998, p. 163-164.

daté de 619⁴. Notre papyrus peut être assigné sans hésitation au début du VII^e siècle⁵. Deux autres fragments de la même main, placés sous la même vitre, sont publiés ci-après (fragments B et C); pour des raisons internes, il n'est pas tout à fait certain qu'ils complètent notre document.

Le document conserve, consignée *transversa charta*, la partie centrale d'un acte de conciliation, techniquement une διάλυσις, ce dernier terme étant explicitement utilisé en A, 13. L'acte avait la forme d'une homologie (διαλυτικὴ ὁμολογία), subjective car souscrite par l'une des parties, s'exprimant à la première personne (A, 10 μοι) comme par exemple dans *P.Mich.Aphrod.*

Déjà attestée pour Edfou⁶, la *dialusis* semble se multiplier à l'époque tardive, comme si s'instaurait l'habitude de régler les conflits entre les particuliers sans faire intervenir les jurisdictions civiles⁷.

Dans le cas présent, il s'agit d'un héritage laissé par une femme (A, 3 τὰ καταλειφθέντα παρ' αὐτῆς πράγματα) et dont le partage, qui avait dû donner lieu à des contestations⁸, implique deux personnes (A, 6 διαμερισάμεθα εἰς ἑαυτοὺς ἀνὸ τὸ ἥμισυ μέρος; A, 10 μοι, σοῦ). Il y a eu intervention de médiateurs (A, 10 μέσοι). Ce sont eux qui ont résolu (A, 9 συνεῖδαν) qu'il y aurait διάλυσις.

Ce texte intéresse la topographie religieuse et le sanctoral d'Edfou puisqu'il fait état de la chapelle de saint Agnatôن, dans la banlieue de la ville, ἐκπερὶ ἄστυ (A, 11)⁹. Ce saint, sur lequel on ne sait rien, devait avoir un grand prestige localement puisqu'on allait prêter serment dans son martyrium, probablement sur ses reliques¹⁰. Il n'était attesté jusqu'à présent que par l'inscription d'une lampe votive, témoignant donc d'un culte funéraire¹¹. On en ignorait la provenance mais, au vu de notre texte, il pourrait bien s'agir d'Edfou.

A - - - - -

↓ [.] .[± 10].λ[

[..... περὶ οἰουδήποτε πρά]γματος ἀγ[ή]κον[τος]
 [.....]. τὰ καταλειφθέντα παρ' αὐτῆς πράγματα ἔν τ[ε] χρυσῷ καὶ ἀρ[γύρῳ]
 [καὶ ἀσφ]αλείαις χρεῶν καὶ οἰκοπέδοις καὶ αὐλητρίοις καὶ ὑφάσμα[σι]
 5 [καὶ χαλκ]ώμασι καὶ ὄριχάλκοις ἀπαξαπλῶς πᾶσι ἐνδ[ο]μηνιακη[?]

4 Tell Edfou I, Le Caire 1937, p. 177-178 et pl. 42.

5 Nous avions rapproché de ce document un fragment donnant *transversa charta* le début d'un acte (γ.Βασιλεία[ζ ---][αίωνίου] αὐγούσ[του]). L'absence d'invocation obligeait alors à dater la *dialusis* d'avant 591. Un examen de l'écriture de ce fragment (en particulier le *bêta* initial, différent de celui de καταβληθήνω¹ à la l. 10 de la *dialusis*) nous incite cependant à y voir les restes d'un autre acte.

6 SB VI 8988 (647).

7 Sur la question voir en dernier lieu *P.Mich.Aphrod.*, acte de conciliation du VI^e siècle provenant d'Aphroditô, édité par T. Gagos et P. van Minnen sous le titre *Settling a Dispute, toward a Legal Anthropology of Late Antique Egypt*, Ann Arbor, 1995, p. 35-46. Cet ouvrage comporte aux p. 121-127 une liste des *dialuseis* grecques connues, toutes tardives (III^e-VII^e s.).

8 Les *dialuseis* portent souvent sur ce genre de litige (*P.Mich.Aphrod.*, p. 38-39).

9 Situation normale d'un martyrium. Sur la

préposition, cf. ci-dessous la note *ad loc.*

10 Il s'agirait de la pratique du « serment corporel » par attouchement d'objets pieux, assez souvent mentionné dans les conciliations et arbitrages (voir *P.Münch.* I 6, n. 56). Pour des martyria comme théâtre de formalités juridiques solennelles, voir *P.Lond.* V 1708, 165-166.

11 G. Lefebvre, *Recueil des inscriptions grecques-chrétiennes d'Égypte*, Le Caire, 1907, n° 729 († τοῦ ἀγίου "Απα 'Ακνάτων sic).

[ἀπὸ τιμίο]ν μέχρι ἐλαχίστου διαμερισάμεθα εἰς ἑαυτοὺς ἀνὸ τὸ ἥμισυ μέρος
[2/3]ρ[...]ᾳ τε καὶ δοκιμασίᾳ τῶν εἰρημένων εὐδοκιμοτάτων καὶ
θαυμ[ασ]ιωτάτων ἀνδρῶν καὶ ἔκαστος ἐπὶ νομῆς γέγονεν τοῦ σταλέντ[ος]
αὐτῷ μέρους πάσης πλεονεξίας ἀπούσῃ[ζ] καὶ ἐπειδὴ συνεῖδαν
10 αὐτοὶ οἱ προνομασμένοι μέσοι ὥστε ὅρκον καταβληθῆναι μοι παρὰ σοῦ
ἐν τῷ σεπτῷ οἴκῳ τοῦ ἀγίου Ἀγνάτονος τῷ ἐκπερὶ ἄστυ κειμένῳ
ταύτης τῆς Ἀπόλλωνος π[όλ]ε[ως ἄν]ευ [ρ]αδιουργίας καὶ δόλου τῶν αὐτῶν .[.].[.]
εἴθ' οὕτω μετὰ τὸν τοι[οῦτον ὅρκον ἔ]γγραφον διάλυσιν γενέσθαι[
[±12].[±15].[.].[....]σοιπερ[...].[...].[
15].[

41. αὐλυνδρίοις, ὕφασμα[α] || 51. ἐνδομενικοῖς || 61. ἀνά || 7 ειρημενων: ων post corr.?,
1. εὐδοκιμωτάτων || 91. συνεῖδον || 101. προνομασμένοι || 13 ειθ'οντω, διαλυσιν: c post corr.,
γενεσθαι post corr.

[...] quelque bien que ce soit appartenant à [...] les biens laissés par elle en héritage en or, en argent, en reconnaissances de dettes, en terrains bâtis, enclos, vêtements, articles de bronze, de laiton, en un mot, tous ses meubles, précieux ou vils, nous les avons partagés entre nous à proportion de la moitié [en présence?] et sous le contrôle desdites très honorables et admirables personnes. Et chacun est entré en possession de la part qui lui a été assignée, sans prétention indue. Et, après que les médiateurs susmentionnés eurent eux-mêmes décidé qu'un serment me fût acquitté par toi dans la vénérable maison de saint Agnatôn, située à la périphérie de cette ville d'Apollon, sans fraude ni duperie [...], et qu'ensuite, après [un tel serment], fût établie une conciliation en forme d'acte écrit [...]

A

2 περὶ οίουδήποτε πράγματος ἀν[ή]κον[τος]. Pour cette restitution, voir par exemple *P.Münch.* I 14, 24-25 et 71 (Syène, 594), *SB* III 7033, 62 (Lycopolis, 481) ou *SB* VI 9278, 13 (Hermopolis, 586).

3-6 On comparera pour cette énumération une *dialusis* du VI^e s., *P.Herm.Rees* 31, 9-11 : ἐν δὲ χρυσῷ καὶ [ἀργύρῳ καὶ χα]λκόμασι καὶ ιματίοις καὶ γραμμ[ατ]ίοις καὶ ἐσθήσεσι καὶ γενήμασι καὶ οίκο[πέδοις καὶ αὐλ]αῖς. Les γραμματ(ε)ῖα, non compris par l'éditeur, signifient la même chose que les [ἀσφ]άλειαι χρεῶν de notre texte (cf. B. Kramer, *APF* 40, 1994, p. 196). Assez proche encore est *P.Lond.* V 1727, 33-35 (Syène, 583-584).

αὐλητρίοις. Sur le mot αὐλύδριον, voir G. Husson, *OIKIA*, Paris, 1983, p. 54-55. À l'époque où elle rédigeait cette notice, G. Husson ne connaissait pour ce mot que des attestations fayoumiques.

όριχάλκοις. D'après la DDBDP, le terme d'όριχαλκον et ses dérivés n'apparaissent pas avant le Bas-Empire.

ἐνδ[ο]μηνιακη[?]. Forme barbare, mais qui pourrait résulter d'une hésitation entre ἐνδομενίαις et ἐνδομενικοῖς. Ἐνδομενία est la forme ancienne pour désigner ce genre de réalité, mais elle est concurrencée à compter de la fin du III^e siècle par ἐνδομενικά (s.c. σκεύη) et n'apparaît plus après le IV^e siècle. L'attestation la plus tardive d'ἐνδομενία donnée par *P.Prag.* I 41, 7, est restituée (ἐνδ[ο]μενία). Dans *P.Flor.* III 294, 52 (env. 565-573), le contexte, une énumération de biens), suggère de préférer ἐνδομενικοῖς à l'*unicum* ἐνδογενικοῖς.

- 7 [2/3]ρ[....]α. On attendrait ici un mot du même champ sémantique que δοκιμασία, mais la DDBDP n'offre aucune association compatible avec notre lecture du *rho* (peu douteuse) et notre évaluation de la lacune. Nous proposerions à la rigueur [πα]ρ[ουσί]α, vocable qui, sans présenter la même idée que celui qui suit, peut correspondre au rôle attendu de la part des conciliateurs, experts, mais aussi témoins et garants.
- 9 συνεῖδαν. La substitution de la désinence de l'aoriste second à celle de l'aoriste premier est un fait de langue si banal qu'on a des scrupules à la considérer comme fautive (Gignac, *Gram.* II, p. 335-345 et notamment p. 343 pour d'autres exemples de ce même verbe ; Mandilaras, *Verb*, § 317, 13). Pour ce sens de συνοράω, voir par exemple *P.Münch.* I 1, 20 ; 6, 55 ; 84 ; 14, 40 ; 44 (dans ces deux dernières occurrences, il entre en couple pléonastique avec le synonyme ἐπικρίνω).
- 10 μέσοι. On retrouve μέσοι tout court, à la place du plus habituel μεσῖται, aussi dans la *dialysis SB* III 7033, 30 ; 32 (Lycopolis, 481). Cf., avec des déterminations supplémentaires, *P.Lond.* I 113, p. 199 (Fayoum, VI^e s.), 27-28 : μεσητίαν γε[νέσ]θαι μέσων εἰρηνικῶν ἀνδρῶν ἀγαθῶν ; *P.Mich.Aphrod.*, 20-21 (VI^e s.) : φίλοι ἀγαθοὶ μέσοι (cf. aussi I. 30, 37, 74).
- 11 ἐκπερὶ ἄστυ. ἐκπερί, s'il n'est pas rare en préverbe, est une préposition composée jusqu'ici non attestée. Nous avons en revanche περιέκ dans un texte du VI^e s., *SB* I 6000, r. 9 (τῶν περιέξ αὐτῆς [sc. πόλεως] οἰκημάτων). Voir sur ces formations L. Amundsen, «ΣΥΜΠΑΡΑ», *SymbOsl* fasc. 4 suppl., 1931, p. 85-87, qui note, p. 86, en renvoyant à Kühner-Gerth, *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache* I, p. 528-530, que ces prépositions longues «would suit well the circumstantial style of Byzantinism». Le mot ἄστυ, qui désigne ici l'agglomération urbaine, est très rare dans les papyrus (H. Cadell, *Ktēma*, 9, 1984, p. 235-246, spécialement p. 236). Il peut être rapproché de la forme ἄστος de *P.Apoll.* 48, 1.
- 12 τοι[οῦτον] ὄρκον. Pour la restitution comparer *SPP* III 343, 5.

τῶν αὐτῶν.[..].[..]. Faute de parallèles, cette détermination très gâtée de δόλον est difficile à interpréter. Elle doit néanmoins renvoyer à la partie assujettie au serment, qui représente peut-être plusieurs personnes et dont on pourrait craindre qu'elles ne lèsent les intérêts de l'autre partie. Une lecture ḡ[v]δ[ρῶν] est possible; π[αί]δων irait moins bien.

FRAGMENTS DE LA MÊME MAIN

B L 9,8 × H 3 cm (bord droit)

R°↓ - - - - -
].[
]σ+ + Αύρήλιο[ι] T[ω]ρς
].οι ἀπὸ τῆς αὐτῆς
 ἐ]γγράφου ἀσφαλείας
 5].[± 6].[.]
 - - - - -

V° → + ἀσφ(ἀλεια) Τωρς (καὶ) M[α]ρι[α]ς [

v° ἀσφ / Τωρς

R° 1 D'après la documentation contemporaine, la partie initiale du fragment avait trait à l'*origo* du destinataire de l'*ἀσφάλεια*, peut-être Apollinopolis. Lire alors ἀπὸ τῆς Ἀπόλλωνος, ἀπὸ τῆς Ἀπόλλωνος "Ανω πόλεων", voire τῆς ἀπὸ τῆς "Ανω Ἀπόλλωνος".

Le nom Τωρς, qu'on a au complet dans l'endossement du v°, se lit dans *P.Apoll.* 76, B 10, où nous corigeons Τῷρ() en Τωρς, et où il était probablement surligné comme dans notre endossement (ce que la lacune supérieure ne permet plus de contrôler à la l. 2 du r°). Sur le surlignement qui distingue souvent les anthroponymes non grécisés ou ressentis comme non grecs, voir J. Keenan, « On Languages and Literacy in Byzantine Egypt », *Proceedings of the XVIIIth International Congress of Papyrology II*, Athènes, 1988, p. 162-163; *P.Berl.Sarisch.* 14, n. 5. Cet anthroponyme, qui signifie « rouge » ou « roux », est encore attesté sous la forme Τωρφ dans les ostraca coptes thébains OMH 26,1, et 31,3, et Τωρφω dans OMH 15,8. W.C. Till, *Datierung und Prosopographie der koptischen Urkunden aus Theben*, Graz, Vienne, Cologne, 1962, en enregistre des variantes possibles dans la région thébaine, s.n. Patorš, Tarše; voir aussi Crum, *Dict.*, p. 432.

2 On ne peut lire ὄρμώμε]γοι. Peut-être y avait-il ici quelque détermination professionnelle ou familiale.

C L 8,4 × H 3,8 cm
 ↓ - - - - -
].[...].[..[
]μέρος αὐτῆς ἀτρωτον[
] εἰς ἀσφάλειαν σὴν [
].[.].[± 7].[
 - - - - -

2. Début d'une dialusis (?)

[fig. 2]

INV. 2

Composée de deux fragments, A (H 9,5 × L 13,8 cm, avec une *kollèsis* à 2,3 cm du bord inférieur) et, nous conservant le bord gauche avec sa marge, B (H 2,4 × L 10 cm), cette pièce provient des fouilles de Henne et Bisson de la Roque (1921/1922). Elle conserve la partie gauche du début d'un acte consigné *transversa charta*. D'après l'écriture, le présent document est à peu près contemporain de la *dialusis* précédente ou même un peu plus ancien. Le formulaire suggéré par la l. 4, avec τίθενται καὶ ποιοῦνται, est celui d'un procès verbal objectif. D'après la DDBDP, cette *junctura* n'est attestée qu'au VI^e siècle¹². Comme la l. 6 fait allusion à un προϊκιμαῖον συμβόλαιον, à l'acte constitutif d'une dot (voir *P.Lond.* V 1676, 10) qui peut pratiquement être aussi constitutif d'un mariage (voir pour Apollinopolis, la προϊκιμαία ἀσφάλεια *SB* VI 8986), il est possible que nous ayons affaire ici à un acte de mariage comme par exemple *P.Lond.* V 1710 (+ *P.Flor.* III 294?) Mais, comme la formule τίθενται καὶ ποιοῦνται est bien attestée dans des *dialuseis* ayant trait à des divorces (*BGU* XII 2203, *P.Cairo Masp.* II 67154, III 67311, *P.Flor.* I 93, *P.Herm.Rees* 29, *P.Lond.* V 1713), on peut encore envisager dans le cas présent, un acte de divorce ou concernant des arrangements dotaux consécutifs à un divorce.

A - - - - -
 ↓ ± 5].[± 8].[(nom de mois)
 ὁκτ]ωκαιδεκάτη πεντε[καιδεκάτης ἵνδικτίωνος ἐν (nom de ville)
 vacat τῇ λαμπρῷ [
 τοῦτο τίθενται καὶ πο[ιοῦνται
 5 τὸν δεσπότου καὶ φιλανθρωπ[
 προϊκιμαῖον συμβόλα[ι]ον .[
 ± 12]καθο..[
 ± 15]....[
 - - - - -

¹² On peut la restituer à la l.4 de la *dialusis* *P.Lond.III* 1008 (p. 265), texte daté de 561 et, d'après l'onomastique, hermopolite, après παντ[αχού προφερομένην.

B - - - - -

↓ διαπράξα[σθαι?

- - - - -

A

- 2-3 Il est simplement possible, mais non garanti, que le lieu de rédaction soit Apollinopolis. On ne connaît pas en effet le prédicat de *λαμπρά* pour notre ville.
- 4 Les parallèles procurés par la DDBDP suggèrent que cette ligne se prolongeait par une expression indiquant la réciprocité (*πρὸς ἑαυτούς* ou *πρὸς ἄλλήλους*) suivie d'une désignation positive de l'acte annoncé par le démonstratif initial, comme *e.g.* τὸ τοῦ ῥεπουδίου συμβόλαιον ou τὸ γαμικὸν συμβόλαιον. On pourrait à la rigueur rechercher le complément de *τίθενται καὶ ποιοῦνται* dans le *προϊκιμαῖον συμβόλαιον* de la l. 6, mais il serait bien éloigné des verbes. Aucun des parallèles disponibles n'appuie une telle conjecture.
- 5 La phraséologie de l'époque appellera ici une lecture φιλανθρώπ[ου] ou φιλανθρωπ[ωτάτου] εὐεργέτου (car le terme d'*εὐεργέτης*, à l'époque tardive, va fréquemment avec φιλάνθρωπος). Au début de la ligne, il paraît plus sûr d'interpréter τοῦ comme un article (τοῦ) que comme la fin d'un prédicat qualifiant le δεσπότης. Nous ne pensons pas que cette ligne puisse se rapporter à un serment par la Fortune de l'empereur régnant dont le début, avec par exemple ὅμνύντες τὴν τύχην, serait à rechercher à la fin de la l. 4, car les restitutions que nous envisageons pour cette ligne (voir n. préc.), et qui sont nécessaires, suffisent largement à remplir les parties manquantes. D'autre part, un tel serment (qu'il faudrait supposer inhabituellement bref, dépouillé en particulier d'une allusion à la divinité) serait sans parallèle, d'après du moins les listes de K. A. Worp, *ZPE* 45, 1982, p. 199-223. Le présent δεσπότης doit être un haut personnage local, dont on ne saisit pas clairement le rôle: peut-être s'agit-il de l'autorité devant laquelle l'acte a été conclu, comme le duc (ce qui s'accorderait avec une des restitutions proposées pour la l. 7). Dans ce cas, il faudrait suppléer à la fin de la l. 4 une expression comme παρουσίᾳ (voir n. à 1 A, 7) ou παρόντος.
- 7 On lirait à la rigueur καθοδ[.] ou καθοσ[.]. Dans la dernière hypothèse, un des personnages impliqués serait un militaire, καθοσιωμένος (καθωσιωμένος), comme on peut s'attendre à en trouver à Edfou à l'époque (voir 5 A, intr.).

3. Fragment de quittance

[fig. 3]

INV. 3

Nous ne savons de quelles fouilles provient ce papyrus, trouvé dans une chemise de textes apollinopolites. Mutilée de tous côtés, la pièce (H 3,6 × L 10,1 cm), écrite *transversa charta*, attribuable au VI^e siècle, est dépourvue de renseignements historiques. Elle mérite néanmoins la publication à cause de la rareté de son type à l'époque byzantine, illustré à ce

jour par un petit nombre de textes d'Aphroditô, d'où nous tirons les propositions de lecture de nos notes (voir *P.Hamb.* III 231, intr., où on trouvera la liste des parallèles). On doit toutefois supposer ici (à l'exemple de *P.Hamb.* III 231) un formulaire sensiblement plus bref que celui de la plupart des quittances de l'époque.

Il s'agit de la partie finale d'une annulation d'une créance consécutive à la perte de la reconnaissance de dette originelle par le créancier (qui, d'après le neutre de la 1. 4, devait porter la dénomination technique de γραμματεῖον).

Ces pertes étaient très dangereuses pour les débiteurs qui, même après le remboursement de leur dette, restaient exposés, au cas où l'on retrouvait l'acte, à de nouvelles réclamations du créancier ou de ses ayants droit¹³. Aussi obtenaient-ils des quittances les prémunissant expressément contre ce risque.

↓

εδε]ξάμην καὶ ἐπληρώθην παρὰ σο[ῦ
το]ῦ νομίσματος μήτε περὶ τόκους ε[
οὐχ ε]ῦρον πρὸς τὸ παρόν· εἰ δὲ εὑρηθε[ίη
ἢ παρ' οίουδ]ήποτε προσώπου ἄκυρον εἶνα[ι
5 μεθ..μ[()?] κ[αὶ π]ρὸς σὴν ἀσφάλειαν [
μεθ' ὑπ]ογραφῆ[ς] ἐ[μ]ῆ[ς]

- 1 Ici le créancier reconnaît avoir été remboursé au complet.
- 2 Le créancier s'engage à ne pas contester par la suite qu'il a reçu le capital (apparemment un *solidus*) et les intérêts (*περὶ τόκους* est une expression insolite ici et sans parallèles contemporains).
- 2-3 On pourrait lire ici par exemple ἐ[πεὶ ἐζήτησας πρὸς ἐμὲ (ou λαβεῖν παρ' ἐμοῦ) τὸ γραμματεῖον, οὐχ ε]ῦρον κτλ. (*P.Cairo Masp.* II 67167, 29-31 ou III 67306, 6-7) ou encore ἐ[ζήτησα τὸ γραμματεῖον, οὐχ ε]ῦρον, κτλ. (d'après *SB* I 5113, 27-28, provenant d'Edfou).
- 4 Restitution minimale παρ' ἐμοῦ (il y a des formulaires beaucoup plus développés dans les textes cités à la n. 2-3).
- 4-5 On pourrait compléter ἄκυρον εἶναι καὶ ἀνίσχυρον ἀπανταχοῦ προφερόμ(ενον).

13 L'extinction de la dette se marquait par la restitution du *grammateion* au débiteur (éventuellement barré).

- 5 Malgré les parallèles de l'époque, il est difficile de lire προφε]ρόμ(ενον), lecture pourtant nécessaire à cet endroit du texte ou dans la partie lacunaire qui précède. Par ailleurs, nous ne voyons pas comment rendre compte de notre lecture du μ sans supposer une abréviation. Une forme verbale abrégée caractéristique de la *stipulatio* comme ώμ(ολόγησα) n'est pas à sa place ici et serait à rechercher en lacune après notre l. 6.
- 6 Ici suppléer presque nécessairement πεποίημαι ταύτην τὴν λύσιν κυρίαν οὗσαν καὶ βεβαίαν (*P.Cairo Masp.* II 67166, 28-30; *P.Hamb.* III 231, 5-6).

4. Fragment latin

[fig. 4]

INV. 4

Laborieusement remontée¹⁴, cette pièce, qui mesure H 15,3 × L 10,5 cm, conserve la partie droite du début d'une lettre¹⁵. L'écriture, parallèle aux fibres, suggère comme date la période comprise entre la fin du III^e et celle du IV^e siècle, époque pourtant fort peu représentée dans la documentation apollinopolite. Ce papyrus doit être militaire. À l'époque, on trouve à Edfou une vexillation de la *Leg. II Traiana Fortis* (cf. *P.Beaty Panop.* 2, 181)¹⁶ et c'est peut-être de ces milieux qu'émane plus précisément notre document. On avait déjà quelques ostraca latins apollinopolites d'origine militaire. Attribués au I^{er} siècle, ils sont publiés dans *Tell Edfou I*, p. 173-175, II, p. 160 et III, p. 360-361.

Le sujet échappe.

→]m. vacat
] Isidorus
 le.tone. dignationis
]. mihi demnauis
 5 lessaria est dignare
 l.iem exoneratam quantoc...
 le[...]. [...]est onere puerum

 4 l. damnauis

1]m. Peut-être la fin du salutem épistolaire.

14 Neuf minuscules débris n'ont pu encore être raccordés.

15 Le vacat de la l. 1 suggère que nous sommes à la fin d'une ligne d'adresse. Faut-il restituer à la fin le *salute]m* épistolaire ?

16 Voir A.K. BOWMAN, *BASP* 15, 1978, p. 31. Elle sera appelée plus tard *numerus* ou «légion d'Apollônos Anô» (G. WAGNER, *Les Oasis d'Égypte à l'époque grecque, romaine et byzantine d'après les documents grecs*, Le Caire, 1987, p. 32, 33 et 37).

3 e.tone. Le signe après le dernier e pourrait être un n ou à la rigueur un m (le raccord est un peu serré ici) mais la panse du d de dignationis a visiblement été déformée par une ligature ce qui exclut les lectures envisagées. À la place d'un n, ou pourrait (moins aisément) lire un r suivi d'un i, mais le problème de la liaison avec le d reste entier.

5. Comptabilité

[fig. 5]

INV. 5 ET 6

Cette comptabilité fiscale (apparement de dépenses), attribuable à la deuxième moitié du VI^e s., est préservée par un fragment (A) trouvé dans une boîte contenant des papyrus des fouilles de 1914. Il semble qu'il faille y rattacher, bien qu'ils aient été retrouvés dans la jarre de Papas, neuf autres minuscules fragments (B-J) d'une même écriture, mais différente de A (cursive droite attribuable au VI^e siècle finissant), d'une même orientation fibrale et d'un contenu apparenté¹⁷. Imputables à l'état du texte, les obscurités ne manquent pas. On note toutefois, parmi les bénéficiaires, un sous-officier d'une unité de Scythes, le *draconarius* Narsès (A 10). Déjà attesté à Apollinopolis par l'épitaphe du soldat scythe Rigimer¹⁸, ce *numerus*, dont un détachement fut aussi installé dans le Diopolite, au célèbre monastère pachômien de Peboou (Bau)¹⁹, fut créé par Justinien, sans doute après la chute définitive du royaume d'Italie en 555, ce qui précise la date du présent papyrus.

Aux l. 4-5 du fr. A, les toponymes formés avec νῆσος, de même que l'allusion aux «berges», ὥχθαι (l. 6), confèrent au document une certaine couleur locale²⁰.

A H 13,5 × L 4,6 cm

→] οῦ(τως) [
] (ύπερ) δημο(σίων) σὺν τοκ() ἀνδρ[
] (καὶ) (ύπερ) ἐκστραορ(διναρίων) [
] (καὶ) (ύπερ) Νή(σου) Ψάμμου [
 5] (καὶ) (ύπερ) Νή(σου) Ποταμο(ῦ) [
] (καὶ) (ύπερ) τῶν ὥχθ(ῶν) [
] (καὶ) (ύπερ) Ταναρει [
] (καὶ) (ύπερ) ...εμω [
] γί(νεται) νο(μίσματα) νδ π(αρὰ) ..[

17 Ces fragments viennent du monceau de débris qui gisait encore au fond de la jarre en 1994 (ils sont maintenant rangés dans des boîtes). Il faut en conclure qu'à la suite de manipulations sur lesquelles nous ne sommes pas renseignés, les débris des archives de Papas ont été contaminés par d'autres fragments trouvés à Edfou dans des contextes différents.

18 LEFEBVRE, *Recueil des inscriptions grecques-chrétiennes d'Égypte*, n° 559.

19 Voir J. GASCOU, «La table budgétaire d'Antaiopolis (P.Freer 0845 c-d)» dans *Hommes et Richesses dans l'Empire byzantin I*, Paris, 1989, p. 309-310 (*ad actuel SB XX 14494, 26*). Au vu de notre document et de l'inscription citée n. 18, il est

possible que le *numerus* des Scythes ait effectivement stationné à Edfou. De ce fait, la provenance de P.Grenf. II 95 (SP II 388), attribué par Gascou, *op. cit.* p. 310, à Apollinopolis Parva, pourrait être réexaminée.

20 Voir. note *ad loc.*

10] (ὑπὲρ) Ναρσῆ δρακο(ναρίου) τῶν Σκ[υθῶν

] (ὑπὲρ) ρ.[.]ν () βληθ() εἰς ..[

].το.τω[

]λουτροῦ[

].δ μ() [

vacat

15 2^e main ?] λοι(πὰ) νο(μίσματα) ἵ.[

1^{re} main].[

- - -

V° quatre lignes perfibrales de tachygraphie effacées.

B H 3,3 × L 1,8 cm

- - -

→ (καὶ)[

(καὶ) (ὑπὲρ) ε[

π(αρὰ) ρα[

(καὶ) (ὑπὲρ) ε[

π(αρὰ) ..[

- - - - -

C H 2,7 × L 2 cm

- - -

→[

(ὑπὲρ)] ἐκστραο[ρδιναρίων

]. μοναστ[

(ὑπὲρ) ἐκστραο[ρδιναρίων

- - - -

D H 4,7 × L 2 cm

- - - - -

→ π(αρὰ) .[

(καὶ) (ὑπὲρ) ε[

π(αρὰ) τω[

(καὶ) (ὑπὲρ) ε[

π(αρὰ) ..[

(καὶ) (ὑπὲρ) .[

- - - - -

E H 3 × L 1,5 cm

- - - -
→ (ὐπὲρ) ἐκστραορδι]γ[α]ρ[(ἴων)
].οβα[
(ὐπὲρ) ἐκστραο]ρδιναρ[(ἴων)
]υρου[
].[..].[
- - - -

↓ traces inexploitables de 4 lignes tête-bêche de comptabilité; l. 2 αφ/ (ἀφ' ὁν).

F H 3,6 × L 1,4 cm

- - -
→].[
]λω[
(ὐπὲρ) ἐκστρα]ορ(διναρίων)[
].α.[
5 (ὐπὲρ) ἐκσ]τραο[ορ(διναρίων)

- - -
↓ trace indistincte

G H 2,5 × L 3 cm

- - - - -
→ (καὶ) (ὐπὲρ) [
π(αρὰ) π.[
(καὶ) (ὐπὲρ) ἐκστραορδιναρίων
[..].αν.[
- - - - -

H H 3,1 × L 2 cm

- - - - -
→].τ...[
(ὐπὲρ) ἐκστρα]ορδινα[ρίων
'Ι]ωάννο[ν
(ὐπὲρ) ἐκστρα]ορδ[ιναρίων

- - -
↓ traces inexploitables de quatre lignes tête-bêche (cf. E ↓)

I H 3,7 × L 1,5 cm

→ (ὐπὲρ) ἐκστ]ραορ[διναρίων
]ν [
(ὐπὲρ) ἐκστρ]αορδι[ναρίων

J H 1,9 × L 2,3 cm

→ - - - - -
].[
ἀδε]λφῆς Ζαχ[αρίου?
(ὐπὲρ) ἐκστ]ραορδ([ιναρίων)

A 1 o— || 2 et passim, ς et passim, δημ^ο, τοκ^η || 3 ζ et passim, εκστραορρ^η, || 4 ν^η || 5 ν^η ποτομ^ο || 6 οχθος^ο,
|| 9 γι^ο, π/ς || 10 l. Ναρσοῦ, δροι^ο || 11 σβληθ, || 15 λοι,

B 1 s et passim

F 3 εκστρα]ορρ^η/

G 2 π/

J 3 εκστ]ραορ^η

A

2 σὺν τοκ(). On songe ici à τόκ(οις), ce qui entraînerait une lecture ἀνδρ[ισμοῦ, soit un encaissement pour des intérêts au titre d'un retard dans le recouvrement de la capitation. Mais cet impôt est caractéristique de l'époque arabe, à laquelle on ne peut assigner notre texte. *Non liquet*.

3 ἐκστραορ(διναρίων). Pour la résolution de ce mot désignant des taxes supplémentaires, on pourrait hésiter entre *extraordinaria*, attesté dans *P.Cairo Masp.* I 67054 en-tête (ἐξτρ[α]ορ[δι]ναρίων), et *extraordina*, qui se rencontre dans les papyrus de l'Aphroditô arabe (sous la forme ἐκστραόρδινα, *P.Lond.* IV 1338, 5 ; 1356, 11 ; 1393, 3 ; 1470). Mais, en D 2, ἐκστρα]ορδινα[ρίων (où la lecture ἐκστρα]ορδίγω[v est impossible] oblige à choisir la première solution.

4 et 5 Νή(σου) Ψάμμου et Νή(σου) Ποταμο(ῦ). On a ici de nouveaux toponymes formés avec νήσος comme on en rencontre dans *P.Apoll.* 98, 26 (Νήσου Πμιστα) et 102, 6 (où la restitution Π[μιστα], d'après 98, 26, est arbitraire; pourquoi pas, comme ici, Π[οταμοῦ]?). L'allusion au «fleuve» (s'il s'agit bien du Nil et non pas de quelque voie d'eau secondaire) n'oblige pas nécessairement à voir dans nos *nèsoi* de vraies îles. Même

si D. Meeks, *Le grand texte des donations du temple d'Edfou*, Le Caire, 1972, p. 56, § 18, admet qu'en toponymie, *nēsos* puisse conserver le sens d'île, on peut encore songer à l'« île » comme catégorie agronomique et cadastrale, ou comme l'indique Meeks, *loc. cit.*, un « terrain bas, généralement situé en bordure du fleuve ».

- 6 $\tau\hat{\omega}\nu \circ\chi\theta(\hat{\omega}\nu)$. Cf. un compte de dépense agricole d'Edfou, *P.Apoll.* 102, 8, où se lit ($\hat{\nu}\pi\hat{\epsilon}\rho$) $\circ\chi\theta\eta\varsigma$. Le sens courant de « berge » est attesté par exemple par *P.Oxy.* XXVII 2474, 12 ($\pi\rho\circ\varsigma \tau\hat{\eta} \circ\chi\theta\eta \tau\hat{\omega}\nu \pi\tau\alpha\mu\hat{\omega}\nu$). Mais on doit encore tenir compte d'une notion cadastrale de la « berge » ou de la « rive » décrite avec précision par Meeks, *op. cit.*, p. 149 (« terre de forme allongée », resserrée entre de hautes-terres et une « île »).
- 7 Ταναρει. Peut-être un toponyme qu'on pourrait rapprocher, vu la proximité des lieux, de la $\nu\hat{\eta}\sigma\circ\varsigma$ Ταναρε des cuirs blemmyes de Gebelein (*SB* III 6257, 4, et 6258, 2).
- 8 ...εμω. Τεπεμω serait une lecture tentante (toponyme?).
- 9 $\pi(\alpha\rho\grave{\alpha})$..[. Le premier signe après $\pi(\alpha\rho\acute{\alpha})$ pourrait à la rigueur être le sigle du carat.
- 10 Ναρσῆ δράκ(οναρίου). Ce personnage était apparemment porte-étandard du *numerus* des Scythes. Cette forme de génitif d'un nom en -ης n'est pas sans parallèles (voir Gignac, *Grammar*, II, p. 22 et 73) et doit être analogique des génitifs « courts » des anthroponymes en -ᾶς.
- 11] ($\hat{\nu}\pi\hat{\epsilon}\rho$) ρ.[.]υ () $\beta\lambda\eta\theta()$ εἰς ..[. Ligne d'interprétation délicate. La sinusoïde devant $\beta\lambda\eta\theta()$ peut se lire (καί) ou mieux (αὐτοῦ). Quant à la forme $\beta\lambda\eta\theta()$, le β est discutable. Une lecture κ ne serait pas impensable, mais, d'après les contextes procurés par la DDBDP, le participe aoriste passif de βάλλω suivi de εἰς est fréquent dans les comptabilités byzantines (encore que sous divers sens) alors que la même forme de καλέω est inusitée. Par voie de conséquence, nous avons adopté la même lecture d'un β dans le fragment E.
- 12 το.τω. Une lecture Τοετώ, soit une variante vocalique éventuelle du toponyme panopolite Τοετώ attesté sous diverses formes (voir A. Calderini, S. Daris, *Dizionario*, V, s.n. Τοετώ et *Supplemento* II, s.n.), est difficile encore que Τοετό soit mentionné dans *P.Apoll.* 68,9. Voir d'autre part, 7, appendice, note *ad P.Edfou* IX, I, 7. Noter que Toetô était (au moins au IV^e siècle) un centre militaire, ce qui s'accorderait avec le contexte de la l. 1.

6. Comptabilité

[fig. 6-7]

INV. 5

L'écriture de ce fragment comptable (H 17,7 × L 6,2 cm), assignable à la 2^e moitié du VII^e siècle, nous renvoie au tout début du régime arabe. Il s'agit de levées d'or sur diverses personnes des *chôria* de Tamis. Les γεωργοί des χωρία Τάμεως sont mentionnés, aussi dans un contexte fiscal, par *P.Apoll.* 42, 4.

R°

→ Ἁ λό(γος) χ[ρ(υσίου)] ἀννσθ(έντος) παρ(ὰ) Καμ[
χω(ρίων) Τάμεως] οῦ(τως) [

ἀπὸ Ἀρσενίου [

ἀπὸ Χριστοφόρου

5 ἀπὸ Γεωργίου I[

ἀπὸ Στεφάνο[ν

ἀπὸ Ἰωσηφίου [

ἀπὸ Φαύστου ο[

ἀπὸ Ρωβῆν [

10 ἀπὸ Τεχωρα[

ἀπὸ Στρατηγίου [

ἀπὸ [...].[

ἀπὸ[ὸ

ἀπὸ[ὸ

- - - - -

V° ↓ (tête-bêche)

- - - - -

15 ἀ[πὸ

ἀ[πὸ

γί(νεται) [

ἀφ' ὁ(v) εἰ(ζ) .. κτ() δ(ιὰ) [

οῦ(τως) [

20 κτ() βλ(η)θ() δ(ιὰ) Σευήρου νο(μισμ.) [

vacat

1 λᾶ, αννσθ/παρ/ || 2 χταμ ε— || 5 απ^ο: π repassé, ι[(= ii) || 7 απ^ο ιωηφιο` || 17 γι/ || 18 αφ/ει/,
κ/α || 19 ο— || 20 κ/βλ/α

- 2 Τάμε(ως). En plus de l'attestation donnée par *P.Apoll.* 42, 4 déjà cité, on a un Tamis dans *SB I* 4503, 33 (Thinite, 606). Le contexte est déficient et, sans l'interdire absolument, n'autorise pas positivement à rapprocher ce Tamis du nôtre.
- 8 Φαύστον. Ce nom est bien attesté à l'époque dans la région thébaine (Till, *Datierung und Prosopographie der koptischen Urkunden aus Theben*, p. 175).
- 9 Ἐρβην. Nom tardif attesté en grec uniquement par *P.Lond.* V 1722, 3 ; 47 (Syène, 530) et *SPP* XX 262, 4; 5 (prov. inconnue, VII^e s.), qui est une variante du nom du fils de Jacob et Léa, Ἐρυβήν, connu par un papyrus (*SPP* XX 221, 26; Hermopolis?, VI^e s.) – signalons en passant, si l'on tient à accentuer ce nom pourtant indeclinable, que l'accent des manuscrits est Ἐρυβήν et non Ἐρυβῆν comme le lemmatise Preisigke, *Namenbuch*. Le nom se retrouve par ailleurs à plusieurs reprises à la même époque, encore que sous diverses formes, dans la documentation copte de Thèbes-Ouest (Till, *op. cit.*, p. 192).
- 10 Τεχωρα[. *Addendum onomasticis*. Peut-être la forme féminine de Πχωρε (*P.Lond.* IV 1468)?
- 18 et 20 κτ(). Le papyrus apollinopolite contemporain du nôtre *P.Mich.* XV 749 fait état à plusieurs reprises aux l. 2-6 d'une notion fiscale et économique κτ(), séquence résolue partout κτ(ήματος), ce qui ne s'imposait pas *a priori* – on pourrait en effet songer à une forme de κτήσις, mais à notre l. 18, il serait à la rigueur possible de lire l'article τό après εἰ(ς). Dans le texte du Michigan, ces formes, à la différence du présent cas, sont déterminées de diverses manières : noms de personnes, toponymes. On peut à ce propos introduire quelques corrections : l. 3, la détermination Καλασειρίου est à lire Καλασερίου ; l. 4, la forme Πσαρακωλε doit être lue Πσαρακωτε, ce nom faisant allusion aux Sarakôte, groupes de moines gyrovagues en vue à notre époque en Haute-Égypte (cf. U. Zanetti, « Arabe Serākūdā = copte Sarakote = "gyrovagues" dans la Vie de S. Jean de Scété », *AnBoll* 115, 1997, p. 280, auquel il faut ajouter *P.XV Congr.* 23, 9). Une lecture κ(α)τ(α)βλ(η)θ(εντ-) paraît ici paléographiquement moins probable.

7. Comptabilité (compléments à *P.Edfou IX*)

[fig. 8]

INV. 8

Ces trois fragments proviennent des fouilles de Henne et Bisson de la Roque (1921/22). Attribuables au VI^e/VII^e s.²¹. Ils sont de la même main que le compte byzantin *P.Edfou IX* publié par R. Rémondon, « Soldats de Byzance d'après un papyrus trouvé à Edfou », *RechPap* 1, 1961, p.41-93 (*SB VI* 9613), et qui provenait des fouilles de 1914²². Nous en profitons pour

²¹ Voir ci-dessous, note à 7 B, 4.

est autour de 564 (voir R. RÉMONDON, *RechPap* 1,

²² La date de *P.Edfou IX* proposée par son éditeur

1961, p. 74).

donner en appendice les résultats d'une nouvelle collation de *P.Edfou IX*, qui nous amène à rééditer le fr. B.

L'intérêt de ces fragments réside avant tout dans la mention répétée de versements effectués au titre du κάθισμα (fr. B 2-6). Les deux occurrences papyrologiques de ce mot²³ ne nous aident guère à deviner ce que cachent ces entrées comptables. S'il signifie « siège » dans les diverses acceptations concrètes et figurées du français, κάθισμα désigne particulièrement la loge impériale à l'hippodrome de Constantinople²⁴ et c'est peut-être là qu'il faut chercher la solution à notre texte. Selon le phénomène bien connu d'une reproduction à l'échelon provincial de certaines institutions impériales, ayant pour corollaire le transfert du lexique impérial sur la personne du gouverneur, le κάθισμα pourrait bien avoir été la loge du duc de Thébaïde dans l'hippodrome de sa capitale, Antinoopolis (comparer le γεουχικὸν θεώριον des Apions à l'hippodrome d'Oxyrhynchus d'après *PSI VIII* 953,62). Si les papyrus ou les inscriptions ne le mentionnent pas, ce dernier est cependant signalé par Maqrizi et son existence a été confirmée, entre autres, par les travaux de l'expédition d'Égypte à une époque où le site était plus lisible qu'aujourd'hui²⁵. Ainsi les versements de notre comptabilité pourraient couvrir une taxe pour l'entretien de la loge ducale ou, plus largement et par une métonymie fréquente dans le lexique technique des papyrus, pour l'entretien de l'hippodrome tout entier et l'organisation des courses. Nous ne nous dissimulons cependant pas la fragilité de cette hypothèse.

A H 15,5 × L 6,3 cm

→ ♀ ἀφ(’ ὁν) τὰ ἀ[ναλόματα
 ο[ύ]τως
 (ὐπὲρ) εὐπιείας .[
 (ὐπὲρ) εὐπιείας .[
 5 δ(ιὰ) Γεωργίου Θ[εοδώρου
 (ὐπὲρ) λήψεως το[ῦ]
 δ(ιὰ) Θε[ό]δωρος Π[αύλου
 πλ[εο]γάσμ(ατος)[
 δ(ιὰ) τοῦ [...]. Ἰωά[ννου
 Θεοδ]ώρου[
]ν τ..[
]ε.ο.ε[
 - - - -

23 *P.Cairo Masp. I* 67032, 114 (Constantinople, 551): τὸ κάθεισμ[α] ποι[ού]μενος ἐν τῇ ἀγιωτάτῃ μεγάλῃ ἐκκλησίᾳ κτλ. « [notarios] ayant son siège professionnel dans la très sainte grande église [de la capitale] » (à signaler que PRESIGKE, *WB*, indexe ce mot sous son orthographe fautive); *P.Col. VIII* 242, 7 (nom Arsinoë,

v. s.): κάθισμα ἐποίεισεν το εἰρινάρχῳ « [he] laid siege to the eireنarch ».

24 Voir LAMPE, *A Patristic Greek Lexicon*, s. v. 2; DU CANGE, *Glossarium*, s. v. 1^{re} entrée. Voir, par exemple, le plan de l'hippodrome à la fin du t. II du commentaire d'A. VOGT à Constantin Porphyrogénète, *Livre des Cérémonies*, auteur qui l'emploie très

souvent dans ses chapitres consacrés aux courses et rituels de l'hippodrome.

25 Voir E. KÜHN, *Antinoopolis. Ein Beitrag zur Geschichte des Hellenismus im römischen Ägypten*, Göttingen 1913, p. 61-63. Voir le plan dans la *Description de l'Égypte*, IV, pl. 53 et 60, fig. 16 et 17.

B H 15,5 × L 6,3 cm

→].[±8].[±11] vo(μίσματα) ḫα (κεράτια)
 ḫ[
 δ(ιὰ) Ἱωάνν[..]ον (ὑπὲρ) τ(ο)ῦ καθ[ίσματος]
 δ(ιὰ) Γ]εώργις Θεοδώρου (ὑπὲρ) τ(ο)ῦ καθίσματο[ς]
 δ(ιὰ) Στ]εφανακίου μαγι() (ὑπὲρ) καθ[ίσμα]τος
 5 δ(ιὰ) Ἱωάννης Γεωργίου (ὑπὲρ) [1?] κ[αθίσμα]τος
 δ(ιὰ) Γε]ωργίου Μάρκου (ὑπὲρ) καθίσματος
 καθ[ίσμα]τος
 κα]θίσματος
].. ἵνδικ. vo(μίσματα) ḫα (κεράτια)[
 vo(μίσματα) .[
 - - - - -

C H 8 × L 2 cm

- - -
 →]ια[
].ρ() .[
] (ὑπὲρ) .[
] (ὑπὲρ) [
 5]ρει.[
].ε[
]τι[
 - - -

A 1 αφ/ || 3 ς et passim, 1. εὐποιίας || 4 l. εὐποιίας || 5 ς et passim || 6 ληψεως: ηψ post corr.? || 7 l. Θε[o]δ[ώρ]ου

B 1 ν̄ et passim, Σ et passim || 2 τ̄ et passim || 3 l. Γ]εωργίου || 4 μαγι/ || 5 l. Ἱωάννου

C 2].ρ/

A

3-4 (ὑπὲρ) εὐπιείας. «Pour l'aumône». Voir, dans un même contexte, *VBP* IV 95, 63 (Hermopolis, VI^e s.), et 97, 7; 23; 33 (prov. inc., époque arabe).

7 Théodôros fils de Paulos était déjà connu par *P.Edfou* IX, 7.

B

2 Ἱωάνν[...]. Étant donné les hésitations entre le génitif et le nominatif (voir B 3, 5 et nombreux exemples dans *P.Edfou* IX), on ne peut restituer la désinence.

4 Στ]εφανακίου. Les deux seules autres attestations papyrologiques de ce nom (*P.Rain.Cent.* 159, 4, Hermopolis, VI^e/VII^e; *CPR* V 25, 2, Hermopolis?, VII^e/VIII^e s.) inciteraient à donner à ce papyrus et, par conséquent, à *P.Edfou IX* une date plus récente que ne le faisait Rémondon (fin du règne de Justinien). Sur les anthroponymes en -ακις, voir J. Gascou, « Deux inscriptions byzantines de Haute-Égypte », *TravMem* 12, 1994, p. 341.

μαγι(). S'il n'y a pas de phonétisme (on pourrait alors penser à μαγείρου), on peut hésiter entre μαγιστριανός (voir *CPR* VI 6, n. 3 et *P.Rain.Cent.* 108 comm.) ou plus probablement μάγιστρος/μαγίστερ (voir R. Delmaire, *Largesses sacrées et res privata. L'aerarium impérial et son administration du IV^e au VI^e siècle*, Rome, 1989, p. 177-178). S'agit-il du même mot qu'en *P.Edfou IX*, 6, δ(ιὰ) Καλινίκου μα(), que l'éditeur se refusait à résoudre (p. 49)?

(ὑπὲρ) καθί[σμα]τος. On constate, comme à la l. 6, l'absence de l'article contrairement aux l. 2 et 3. Il est vrai qu'une lacune sépare la préposition de son régime, mais aussi bien ici qu'à la l. 6, elle paraît bien trop courte pour avoir contenu τ(o)ῦ. De ce fait, on peut hésiter à la l. 5, où la lacune, un peu plus large, offre l'espace suffisant pour l'article.

9 vo(μίσματα) .[. Le chiffre pourrait être un α. La trace visible pourrait être à la rigueur le premier élément du tréma surmontant le iota, mais celui-ci serait anormalement bas.

APPENDICE À 7 : révision de *P.Edfou IX*²⁶

S'il n'y a pas grand-chose à reprendre dans l'édition du fr. I (l. 1-13), le plus important, il n'en va pas de même du second²⁷. Nous en donnons donc une nouvelle transcription avec photographie (fig. 9), nous contentant de signaler pour le premier fragment les divergences d'avec l'édition *princeps* ou certains traits paléographiques non signalés par Rémondon.

Fr. I. H 17,5 × L 32,5 cm (une *kollēsis* à 2,5 cm du bord gauche, puis trois autres espacées de 10,8, 11,7 et 7,5 cm).

2 οβρισου → Ὀβρίσου. La lecture ne fait aucune difficulté et *P.Merton I* 49, 9 (Edfou ?, VII^e s.) confirme, malgré les doutes de l'éd. (p. 53), l'interprétation anthroponymique de cette séquence (cf. H. Cadell, « Remarques de critique textuelle sur P. Merton I 49 », *Actes du XV^e Congr. Int. de Pap.* IV, p. 206, n. 5).

26 Maintenant inv. 7.

27 On constatera que notre texte n'a pas beaucoup de rapport avec celui de R. Rémondon, au point qu'on peut se demander s'il s'agit du même fragment. L'absence d'une photographie dans son édition

alimente ce doute. La chemise qui contenait le *P.Edfou IX* ne contient pourtant que ces deux fragments et certains éléments du contenu (l. 2 χηρης) et les dimensions, identiques dans l'édition de Rémondon comme dans la nôtre, démentent

l'hypothèse d'un autre fragment (qui de toute façon aurait maintenant disparu). Nous ne nous expliquons pas ce qui a pu se passer.

3 ὄμ(οίως) → ὄμοί(ως).

Ἐρμ(ου)π(όλεως) → Ἐρμ[οῦ] π'(όλεως). Même abréviation à la l. 5.

τ(οῦ) → τ[(ο)ῦ]. De même tous les τ(οῦ) du texte sont à lire τ(ο)ῦ [τ̄ pap.].

[ι]β → ipsis.

4 [ι]γ → ipsis.

5 στρατιώτ(ου) → στρατιώτ(ο)υ [στρατιωτ̄ pap.].

7 (ὑπὲρ) τ(οῦ) λόγου τοῦ στανοπλύτου (l. σταμνοπλύτου) → (ὑπὲρ) τ(ο)ῦ λόγου τοὺς Πανοπολίτας (l. τῶν Πανοπολιτῶν?). Notre conjecture implique une syntaxe barbare qui n'est pourtant pas sans exemples dans le papyrus. D'autre part, elle élimine une forme incorrecte et, qui plus est, un *unicum*, interprété par l'éd., p. 53 (voir n. 2), comme un « laveur de jarres » ou un « plongeur » des officiers.

Le contexte et les habitudes de l'époque²⁸ suggèrent de voir dans nos « Panopolites », non pas des habitants de la ville thébaine, mais des membres de sa garnison, qui avaient quelque titre à recevoir des gratifications (peut-être à l'occasion d'un déplacement à Edfou), interprétation qui ajoute une dimension supplémentaire à l'exégèse du papyrus par Rémondon, très attentive aux mouvements de troupes.

Les institutions militaires de Panopolis byzantine sont mal connues, mais ont néanmoins laissé des traces ténues relevées par J. Maspero, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, Paris, 1912, p. 41 et 145, et dans *Misc.Pap.* II, 1, p. 228, n. 3 ad 4. Noter que Panopolis est encore mentionnée dans *P.Apoll.* 16, 3-4, et 28,1, de même que le village panopolite de Toetô (voir ci-dessus, note à 5 A, 12).

10 Κυρ(ίου) → κυρ(ί)ῳ sic [κυρῳ^Ω / pap.].

11 [ό]μ(οίως) (ὑπὲρ) τῷν β → (ὑπὲρ) τῷν β̄

[κα]τερχώντ(ων) est trop long pour la lacune initiale. Lire [ἀ]περχώντ(ων) pour ἀπερχομένων ou [ὑ]περχώντ(ων) pour ὑπαρχόντων, qui permettrait d'éviter au prix d'un léger phonétisme une forme active d'ἐρχομαι (pour le sens d'ὑπάρχω, cf. *P.Cairo Masp.* I 67002, I, 18).

Αλεξανδρεία → Ἀλεξανδρείας sic.

13 Ἰσα[κίου]: īса[pap. pour īса[.

28 On sait que les noms propres des unités byzantines tendent à être remplacés par des ethniques comme les « Memphites », les « Pakerkites », les « Syénites », les « Philitani ».

Fr. II. H 7,5 × L 5,1 cm (fig. 9)

→ - - - - -

(2^e main)] Θεοδ[ωρ
].χηρης[
] (ύπερ) τ(ο)ῦ δαξιτί(ου) τ[
(3^e main)] (ύπερ) κομιατάλια [
5]η (ῆμισυ) ...μον . νο(μίσματα) νβ .[
- - - - -

2].: sigma impossible || 3 et 4 ς || 3 τ, l. ταξιδί(ου) τ[ῆς Κόπτου? (d'après Fr. I, 9) || 4 l. κομιαταλίων
|| 5 ς, μοῦνο

- 1 Sans doute une allusion à Θεόδωρος Γεωργίου de la l. 9 du fragment principal et qui est peut-être apparenté au Γεώργι(ο)ς Θεοδώρου de 7 A, 5 et B, 3.
- 2 Peut-être ici un paiement pour des veuves (χηρης pour χήραις), de même qu'on a dans 7 A, 3-4, des dépenses pour les bonnes œuvres (εὔποιία). Rémondon, qui a peut-être ici copié de mémoire, avait bien noté une veuve dans ce morceau.
- 5 Les données chiffrées du début ne peuvent se rapporter à des *solidi*. Par la suite, une lecture ὄμοῦ, attendue pourtant (voir du reste l'édition de Rémondon), est difficile.

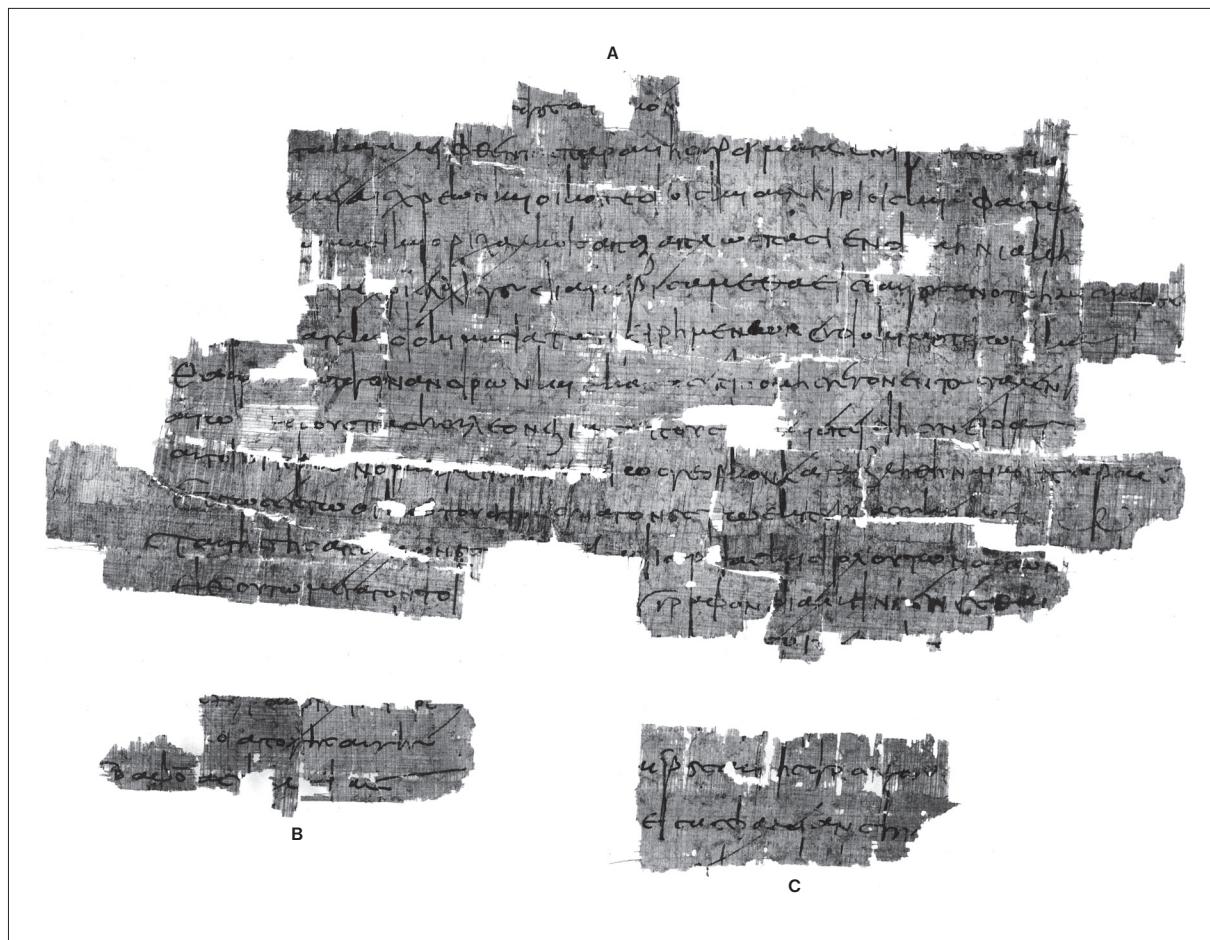


Fig. 1. P.Edfou, n° 1.

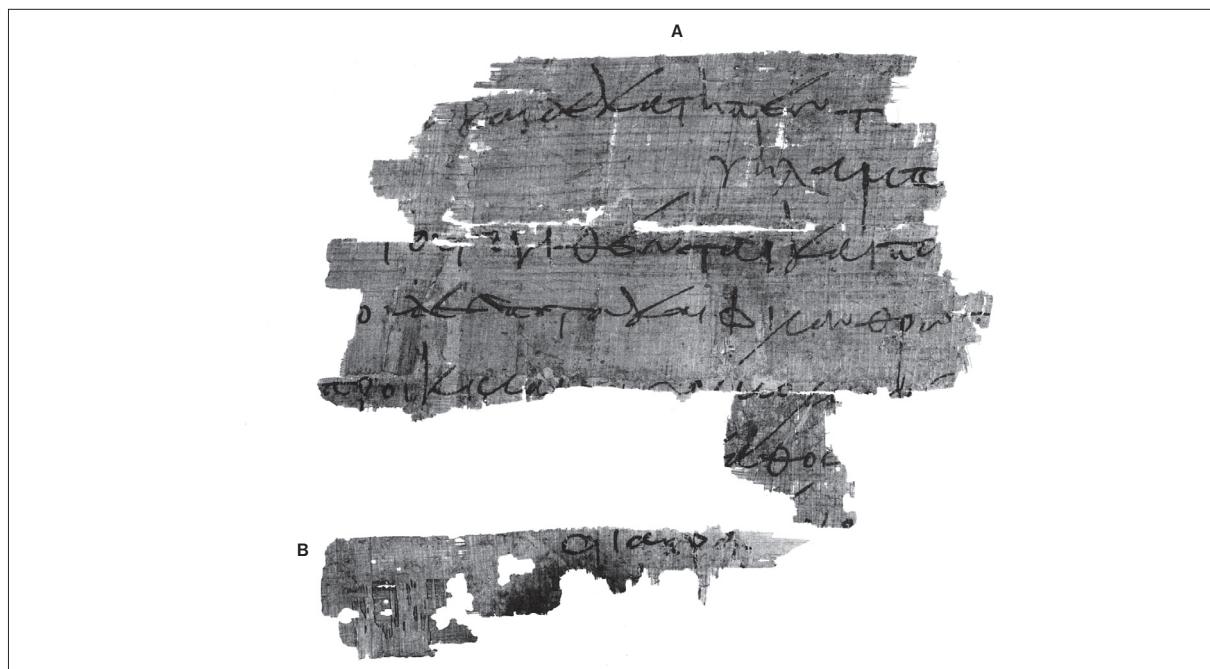


Fig. 2. P.Edfou, n° 2.

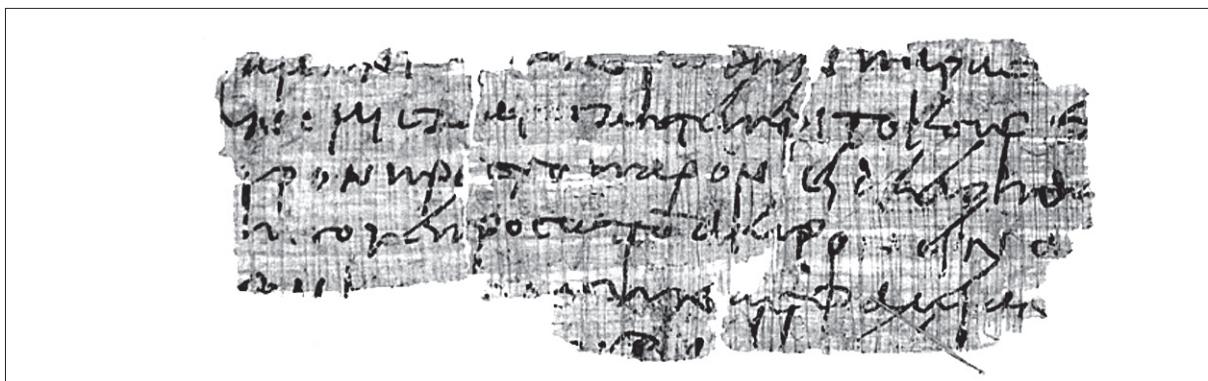


Fig. 3. *P.Edfou*, n° 3.



Fig. 4. *P.Edfou*, n° 4.

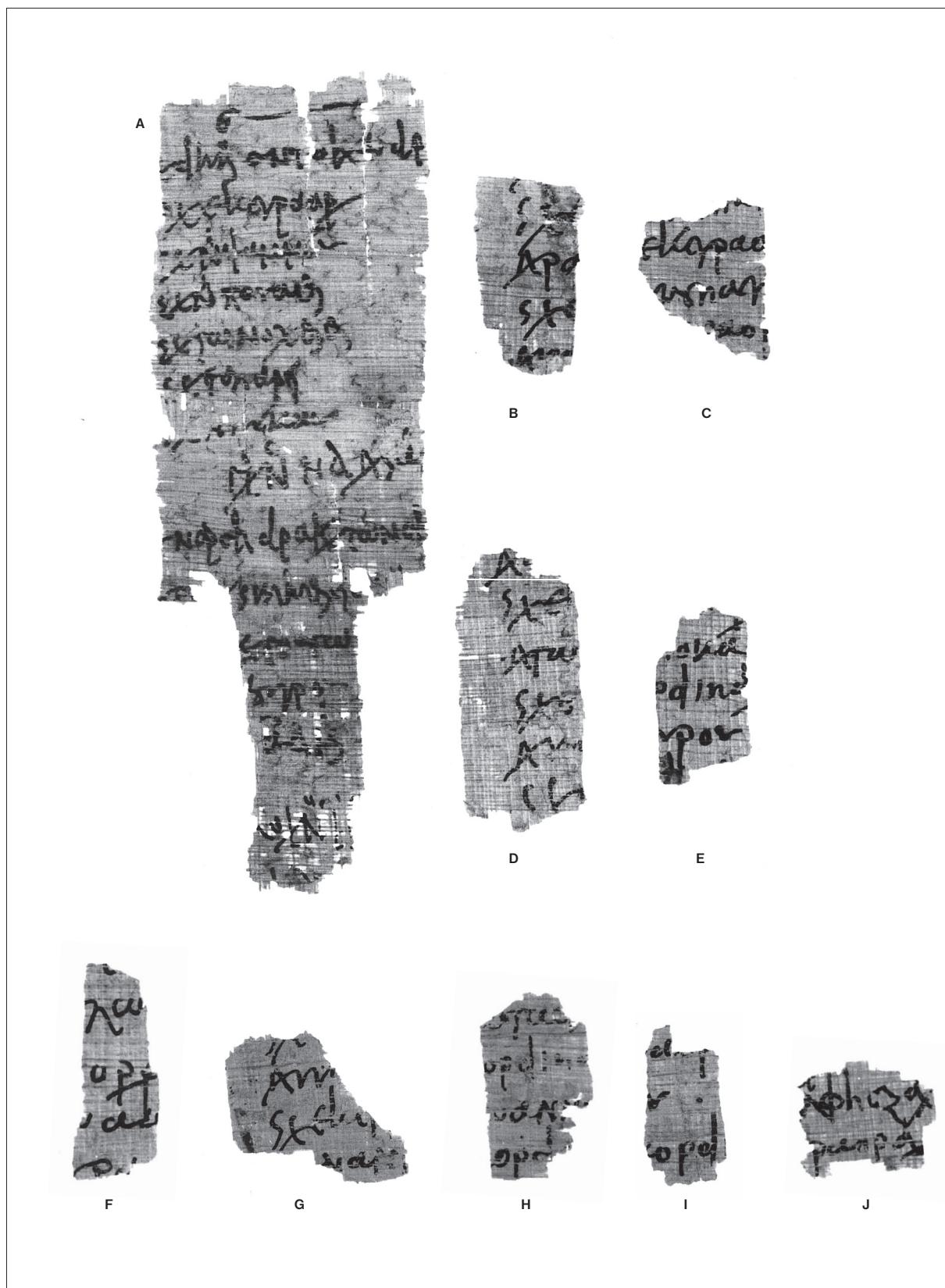


Fig. 5. *P.Edfou*, n° 5.

Fig. 6. *P.Edfou*, n° 6, recto.

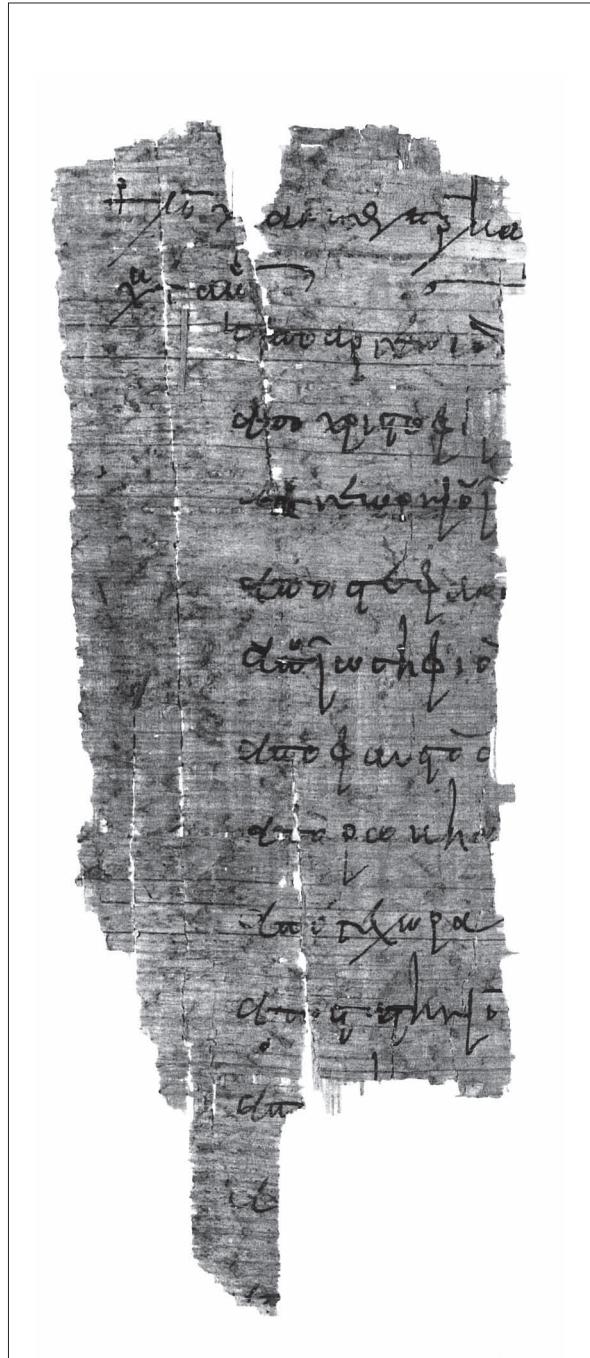


Fig. 7. *P.Edfou*, n° 6, verso.

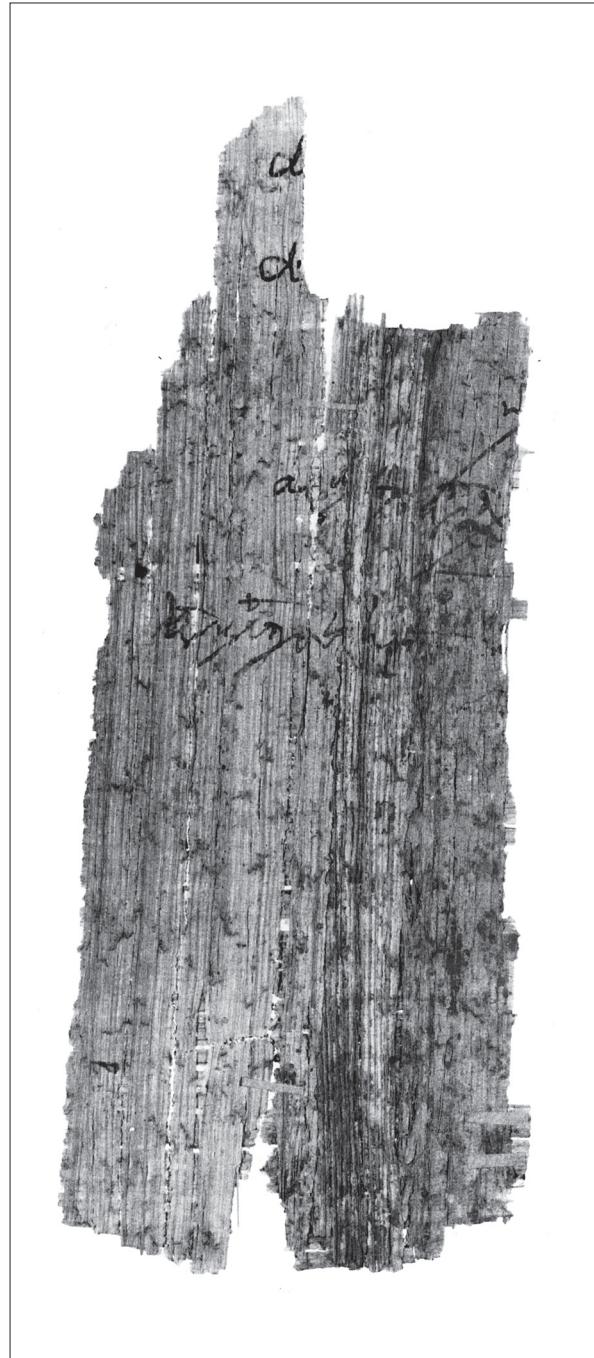




Fig. 8. *P.Edfou*, n° 7.

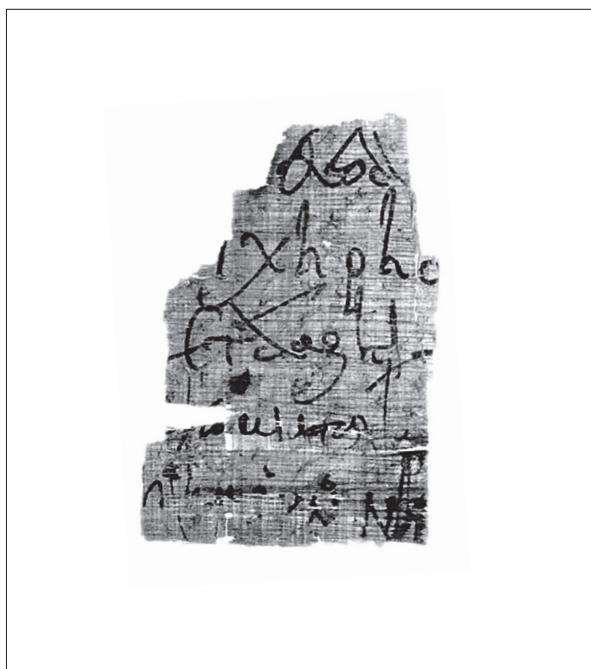


Fig. 9.
P.Edfou IX, Fr. II.